SPÉCIFICAT		DES													
RA7VQ-117											264.10				
GROUPE D'UTILISATION A	GRICOLE (A)														
AGRICULTURE 1		CULTURE								63					
AGRICULTURE 2	(CULTURE ET	ÉLEVA	AGE						64					
	RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE 1 LOGEMENT 65 A														
HABITATION 1	1 LOGEMENT														
HABITATION 2		2 LOGEMENTS 3 LOGEMENTS													
HABITATION 3 HABITATION 4		3 LOGEMENTS 4 À 8 LOGEMENTS									67 68				
HABITATION 5		9 À 12 LOGEN		i						69					
HABITATION 6		13 À 36 LOGE								70					
HABITATION 7		37 LOGEMEN								71					
HABITATION 8	1	MAISONS DE	PENSI	ION - 4 À 9 CHAMBRES						72					
HABITATION 9	,	MAISONS DE	PENSI	ION - 10 CHAMBRES ET		73									
HABITATION 10	ŀ	HABITATION COLLECTIVE													
HABITATION 11	MAISONS MOBILES									75					
HABITATION 12		MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES									75.1				
HABITATION 13		MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS									2				
NORMES SPÉCIALES APPI		HABITATION I		0.4											
				DE 2 CHAMBRES OU PL	US OU DE 8	85 M. ² OU PLUS				94 29:					
				DE 3 CHAMBRES OU PL	29:										
GROUPE D'UTILISATION C															
COMMERCE 1	1	D'ACCOMMODATION													
COMMERCE 2		SERVICES ADMINISTRATIFS									77				
COMMERCE 3	H	HÔTELLERIE													
COMMERCE 4		DÉTAIL ET SE								79					
COMMERCE 5		RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT 80													
COMMERCE 6		DE DÉTAIL AV	/EC NL	JISANCES			81								
COMMERCE 7		DE GROS 82													
COMMERCE 8 GROUPE D'UTILISATION IN	STATIONNEMENT 83 SATION INDUSTRIELLE (I)														
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL									84					
INDUSTRIE 2	5	SANS NUISAN	NCE			85									
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE									86					
INDUSTRIE 4 À NUISANCE FORTE 87															
GROUPE D'UTILISATION P	. ,														
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE 88 X														
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER 89														
PUBLIC 3 PUBLIC 4	À CLIENTÈLE LOCALE 90 À CLIENTÈLE DE RÉGION 91														
GROUPE D'UTILISATION R			DE NE	201014						91					
RÉCRÉATION 1		DE LOISIRS								92					
RÉCRÉATION 2	j	À GRANDS ES	SPACE	s						93					
NORMES SPÉCIALES															
		PROJET D'EN								16	3				
		% DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE DESTATION DE DEDMIS									332				
		TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE									338				
ODÉGICIOUEMENT EVOLUIO		% DE LA SUF	EKFICI	IE DE TERRAIN FOUR E	INTREFUSA	NGE				33	3				
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS															
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	: 647														
NOTES:															
Normes	153	153		168	168	168	16	8	158	161	185	184			
d'implantation	Hauteur maximale	Haute		Marge	Marge arrière	Marge latérale	Larg	eur	I.O.S	R.P.T	Aire libre %	Aire			
	Illaxiillale	11111111111	ale	avant	arriere	laterale	cou	ırs			/0	agrément %			
							latér	ales							
GÉNÉRALES	6			4,5	9	2	5,6		0,25	0,50	65	50			
PARTICULIÈRES							-,-								
											l				
Normes	54			54		54									
de lotissement	Largeur	du lot		Profondeur du lot	1	Superficie du lo	t								
GÉNÉRALES	20)		30	600										
		-													
PARTICULIÈRES															
Normes	159 - 160 163 167 Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare														
de densité	Admin. et s			male /ente au détail	l Admir	R.P.T maximal Admin. et service Vente au détail				Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal					
GÉNÉRALES	1000			2000	,	Admin. et service vente au detai			1401	15					
								+							
PARTICULIÈRES															

RA7VQ-117	10110											264.47		
GROUPE D'UTILISATION A	, ,	CULTURE												
AGRICULTURE 1 AGRICULTURE 2		CULTURE ET É	LEVAGE							63				
	RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE													
HABITATION 1	1 LOGEMENT 65 A													
HABITATION 2	2 LOGEMENTS 66													
HABITATION 3		3 LOGEMENTS								67				
HABITATION 4		4 Å 8 LOGEMENTS 68												
HABITATION 5 HABITATION 6		9 Å 12 LOGEMENTS 69 13 Å 36 LOGEMENTS 70												
HABITATION 7		37 LOGEMENTS												
HABITATION 8		37 LOGEMENTS ET PLUS 71 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES 72												
HABITATION 9	I	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS 73												
HABITATION 10		HABITATION COLLECTIVE 74												
HABITATION 11		MAISONS MOBILES 75												
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 Å 9 CHAMBRES 75.1													
HABITATION 13 MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS														
NORMES SPECIALES APPL				94										
		HABITATION PROTÉGÉE % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M. ² OU PLUS									292			
		% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.2 OU PLUS									2			
GROUPE D'UTILISATION C	OMMERCIALE	(C)												
COMMERCE 1		D'ACCOMMODA	ATION	76										
COMMERCE 2		SERVICES ADM	IINISTRATIFS	77										
COMMERCE 3		HÔTELLERIE	VIOE0	78										
COMMERCE 4		DÉTAIL ET SERVICES RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT									79			
COMMERCE 5 COMMERCE 6				DIVERT	80 81									
COMMERCE 7		DE GROS	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES DE GROS											
COMMERCE 8		DE GROS 82 STATIONNEMENT 83												
GROUPE D'UTILISATION IN	DUSTRIELLE (
INDUSTRIE 1		ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL												
INDUSTRIE 2	E	85												
INDUSTRIE 3			NUISANCE FAIBLE 86											
INDUSTRIE 4 GROUPE D'UTILISATION PI		À NUISANCE FO	JRTE							87				
PUBLIC 1		À CLIENTÈLE D	E VOISINAGE							88	x			
PUBLIC 2		À CLIENTÈLE D	E QUARTIER							89				
PUBLIC 3		À CLIENTÈLE L	OCALE							90				
PUBLIC 4		À CLIENTÈLE D	E RÉGION							91				
GROUPE D'UTILISATION R		′												
RÉCRÉATION 1		DE LOISIRS								92				
RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES		À GRANDS ESF	ACES							93				
NORMES SPECIALES		PROJET D'ENS	EMBLE							16	3			
		% DE STATION	NEMENT COUVERT					332						
		POSAGE PERMIS				338								
		% DE LA SUPEI	RFICIE DE TERRAIN PO	338										
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	:													
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	647													
NOTES: 295														
Normes	150	153	169	1 4	60	160		60	450	161	185	184		
d'implantation	Hauteur			168 10		168 Marge		168 Largeur	158 I.O.S	161 R.P.T	Aire libre	Aire		
u iiiipiaiitatioii	maximale	minimal			irge ière	latérale	con	nbinée	1.0.3	N.F.I	%	agrément		
								cours térales				%		
							ialt	4153						
GÉNÉRALES	7,5		4,5	9		2	5,6		0,25	0,50	65	50		
PARTICULIÈRES				+			0,0							
PARTICULIERES														
Normes	54	1	54		1	54								
de lotissement		ur du lot Profondeur du lot Superficie du lot												
GÉNÉRALES				600										
	20	0	30											
PARTICULIÈRES	ES Total Tot													
Nove 159 - 160 163 167														
Normes	;	159 - 160								167 Logements à l'hectare				
de densité	Admin. et		Vente au détail		Admin.	et service		nte au dé	etail No	Nombre minimal Nombre maximal				
GÉNÉRALES	1000	0	2000							15				
PARTICULIÈRES														
ANTIQUERES														
AIDEO: D.OE#														